

Énoncé de réaction - Oreillard maculé

Décembre XX, 2015

Nom commun : Oreillard maculé

Nom scientifique : *Euderma maculatum*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : Préoccupante

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : L'évaluation ci-dessus confirme la classification de l' Oreillard maculé, espèce inscrite à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1 de la Loi) comme préoccupante. Les activités continueront d'être entreprises conformément à l'objet de la *Loi sur les espèces en péril* et respecteront les échéances prescrites par la Loi.

Justification de la désignation par le COSEPAC : Cette chauve-souris aux traits distincts se trouve dans les prairies sèches intermontagnardes du sud de la Colombie-Britannique. Une chauve-souris utilisant les falaises comme aires de repos, ayant une répartition éparse et des besoins spécifiques en matière d'aires de repos donnent à penser que la taille de la population est relativement petite. Les principales menaces pesant sur l'habitat d'alimentation dans le fond des vallées ou sur les sites de repos sont le développement urbain, la conversion des terres en vergers et en vignobles, les routes, l'exploration et l'exploitation minière, les activités récréatives (p.ex. l'escalade), et la pollution lumineuse et sonore. Cette chauve-souris pourrait être vulnérable au syndrome du museau blanc si cette maladie devait se propager vers l'ouest. Ses exigences en matière d'habitat spécialisé et son faible taux de reproduction auront une incidence sur son rétablissement.

Présence au Canada : Colombie-Britannique

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Activités de conservations en cours : Le plan de gestion de l'oreillard maculé (*Euderma maculatum*) au Canada a été affiché comme proposition dans le Registre public des espèces en péril.